Résolution sur la situation des droits de l'homme en Érythrée

2004/2613(RSP) - 18/11/2004 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation des droits de l'homme en Érythrée.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PSE, PPE-DE, Verts/ALE, GUE/NGL, UEN et ALDE.

Profondément préoccupé par la détérioration continuelle de la situation des droits de l'homme en Érythrée et consterné du manque de coopération manifeste dont font preuve les autorités érythréennes, le Parlement condamne fermement toutes les violations des droits de l'homme en Érythrée et invite les autorités du pays à protéger les droits de l'homme, à respecter les conventions internationales et à coopérer pleinement avec les organisations internationales de défense des droits de l'homme et les ONG. Le Conseil et la Commission sont invités à engager la procédure de consultation visée à l'article 96 de l'Accord de Cotonou, en vue de faire cesser les violations des droits de l'homme et d'ouvrir la voie au pluralisme politique.

Rappelant que les forces de sécurité érythréennes ont arrêté sans discernement, le 4 novembre 2004, des milliers de jeunes et d'autres personnes soupçonnées de s'être soustraites à la conscription militaire et qu'une présumée tentative d'évasion a fait au moins 12 morts, le 4 novembre 2004, dans la prison militaire d'Adi Abeto, la résolution demande une enquête approfondie et indépendante sur l'incident qui s'est produit à la prison militaire d'Adi Abeto et que les responsables soient livrés à la justice.

Les députés déplorent également la poursuite de l'emprisonnement sans jugement, depuis septembre 2001 du groupe «Asmara 11», formé d'anciens députés du parti au pouvoir qui militaient pour la démocratisation. Ils invitent les autorités érythréennes à libérer immédiatement les onze anciens députés, conformément à la décision de la Commission africaine des droits de l'homme de mars 2004.

Les autorités érythréennes sont également invitées à :

- lever l'interdiction de la presse indépendante dans le pays et à libérer immédiatement les journalistes indépendants ainsi que tous ceux qui ont été emprisonnés uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression;
- respecter les droits de l'homme de tous les détenus, y compris les jeunes arrêtés le 4 novembre 2004, et à leur permettre immédiatement d'entrer en contact avec leur famille et de consulter un avocat.

Le Parlement réitère sa demande d'engager dans le pays un processus politique rassemblant les différents dirigeants de partis et représentants de la société civile, en vue de trouver une solution à la crise actuelle et de mettre le pays sur la voie de la démocratie, du pluralisme politique et du développement durable.